Déclaration du SE-UNSA sur la notation et la Hors Classe
CAPA du 10 mai 2011

Le fait de systèmes de notation complètement déconcentrés et déconnectés les uns des autres, va à l'encontre du droit à la mobilité professionnelle pour tous, car selon l'académie d'où l'on part et celle d'où l'on arrive, la carrière peut être soit largement améliorée, soit complètement bloquée, et ce malgré des compétences professionnelles reconnus par les chefs d'établissements, comme par les IA-IPR. Il nous semble donc vital qu'une harmonisation nationale soit instaurée.

Dans la grille nationale, la note maximale peut être atteinte dès le 7ème échelon. Du 7ème échelon au 11ème les collègues seront pour la majorité au maximum de la note et ce pendant de nombreuse années ce qui peut se révéler peu valorisant: seul l'âge départagera les collègues lors du passage de l'échelon.
Malgré cet inconvénient et dans le but de recréer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire auquel tout fonctionnaire aspire, et a droit, lorsqu'il entre dans la Fonction Publique d'Etat, le SE UNSA préfère dans les conditions actuelles le retour à la grille nationale.

Les conditions de travail se dégradent dans les établissements scolaires par manque de personnel (en vie scolaire, chez les enseignants et chez les administratifs). Cette surcharge de travail emmène des tensions entre le chef d'établissement et la (ou les) CPE., entre la ou les CPE et ses collègues enseignants. La vie scolaire (et cela retombe sur le CPE) est de plus en plus le réceptacle de toutes les tensions d'un établissement.

Ces situations ne permettent pas toujours une notation avec le recul nécessaire et peuvent être liés à la bonne ou mauvaise entente avec le chef d'établissement. Beaucoup de contestations de notes ou de commentaire démontrent ce phénomène. A ce titre, nous vous rappelons une des revendications du SE-UNSA, à savoir la création d'une double notation, à l'instar des enseignants, par des IPR spécialisés, issus du corps des CPE.

L'amorce des entretiens de carrière et les projets gouvernementaux de changer l'évaluation des personnels nous inquiètent au plus haut point.

Nous nous interrogeons sur l'évolution de la carrière des CPE (sans oublier les autres personnels de l'éducation nationale). En effet les cotisations retraite vont augmenter progressivement pour s'aligner sur celles du privé. Ce qui pourrait être légitime si les salaires des fonctionnaires n'étaient pas bloqués jusqu'en 2013, voire plus. Le passage à la hors classe constitue une revalorisation pour les collègues (et est considéré par le ministre comme tel). Le SE UNSA demande que le ratio des CPE soit aligné sur le contingent des certifiés qui est de 7%.

Le SE-Unsa continue de réclamer que l'ensemble des collègues puissent partir à la retraite avec la meilleure pension possible.

<u>Les élues du personnel CPE au titre du SE- UNSA :</u>

Nathalie BOISUMEAU, Nolwenn VERGNAUD, Maryline GIRAULT et Corinne BOUCHER.

Mon choix c'est l'Unsa !